



Condamnation en tunisie et casier judiciaire français

Par **Marco**, le **24/02/2010** à **08:22**

Bonjour,

De nationalité française et résidant en Tunisie, mon cousin y a été condamné à une peine de prison de 1 an avec sursis - pour cause de falsification de papiers - et cette condamnation sera inscrite sur le casier judiciaire en Tunisie.

Je voudrais savoir si cette condamnation sera également inscrite sur son **casier judiciaire en France** et si c'est le cas, est-ce que ce sera sur tous les bulletins (1, 2 et 3) ou uniquement sur le bulletin 1.

Si c'est inscrit sur le 3 peut-on en demander l'effacement sur ce bulletin et si oui comment ?

Par avance merci de votre réponse.